

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Sainte Marie, le 26 AOUT 2019

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile océan Indien

DÉCISION N° 0618/19 /DSAC OI

Portant subdélégation de signature

VU le code de l'aviation civile et le code des transports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile

VU l'arrêté n° 603/SG/AV/2019 du préfet de Mayotte portant délégation de signature au directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien et notamment son article 2

VU la décision du 26 avril 2019 du ministre de la transition écologique et solidaire portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien ;

Copie à : Préfet de Mayotte

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel MONTOCCHIO, directeur de la sécurité de l'aviation civile Océan Indien, délégation de signature est donnée à :

- M Laurent DÉMOUSTIER, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;
- M Bruno LEMASSON, délégué de la DSAC OI à Mayotte

A l'effet de signer les décisions prévues à l'article 1er de l'arrêté du préfet de Mayotte n°623/SG/AV/2019

Article 2 : la décision 0652/DSACOI du 31 août 2016 portant subdélégation de signature est abrogée.

Article 3 : La présente décision est notifiée au préfet de Mayotte et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Lionel Montocchio
Directeur

